Département de Loire Atlantique – Commune de Treillières

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

**09 – SUPPRESSION/CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

N° 2017-03-09
NOMENCLATURE : 4.1.1

**L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,**
Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 23** **Votants : 29**
**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD**

**Pouvoirs : 6**
**Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER**
**Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY**
**Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON**
**Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX**
**Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BALNCHARD**
**Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI**

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 23
ayant un pouvoir... 06
votants..... 29

## Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

1- Vu la délibération n° 2014-02-10 du 24 février 2014 relative à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30/35ème ;

Vu les nécessités de service liées à l'accroissement des repas servis à l'école Joseph Fraud ;

Il est proposé, à compter du 1er avril 2017, de faire évoluer le temps de travail de l'agent à 32/35ème, et d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

| SUPPRESSION au 1er avril 2017 | ETP | CREATION au 1er avril 2017 | ETP |
|---|---|---|---|
| Adjoint technique principal de 2ème classe | 30/35ème | Adjoint technique principal de 2ème classe | 32/35ème |



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170313-2017-03-09-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017

2- Vu la délibération en date du 26 janvier 2015 créant un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à 32,45/35ème pour occuper les fonctions d'ATSEM en attendant la réussite au concours ;

Vu l'inscription de l'agent occupant le poste susvisé sur la liste d'aptitude à compter du 26 janvier 2017 d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles ;

Il convient de réajuster le tableau des effectifs à la nouvelle qualification de l'agent lauréat du concours d'ATSEM.

Il est ainsi proposé les modifications suivantes à compter du 1er avril 2017 :

| SUPPRESSIONS D'EMPLOIS | Nb | CREATIONS D'EMPLOIS | Nb | Date de création |
|---|---|---|---|---|
| **Filière animation**<br>• Adjoint d'animation | 32h27 min | **Filière médico-sociale**<br>• ATSEM principal de 2ème classe | 32h27 min | 1er avril 2017 |

3 - Trois adjoints techniques, affectés pour l'un au service restauration, pour l'autre au service voirie et enfin pour le dernier au service bâtiments, ont obtenu en 2016 l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe. Il est ainsi proposé, à compter du 1er mai 2017, les modifications suivantes au tableau des effectifs :

| SUPPRESSIONS D'EMPLOIS | Nb | CREATIONS D'EMPLOIS | Nb | Date de création |
|---|---|---|---|---|
| **Filière technique**<br>• Adjoint technique | 2 postes à temps complet<br>1 poste à temps non complet 28/35ème | **Filière technique**<br>• Adjoint technique principal de 2ème classe | 2 postes à temps complet<br>1 poste à temps non complet 28/35ème | Nominations prévues le 1er mai 2017<br>CAP d'avancement de grade du 4 avril 2017 |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :**

**- D'EMETTRE un avis favorable aux modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

**Maire,**
**Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091120170313-2017-03-09-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017